

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

81500 Lavar

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

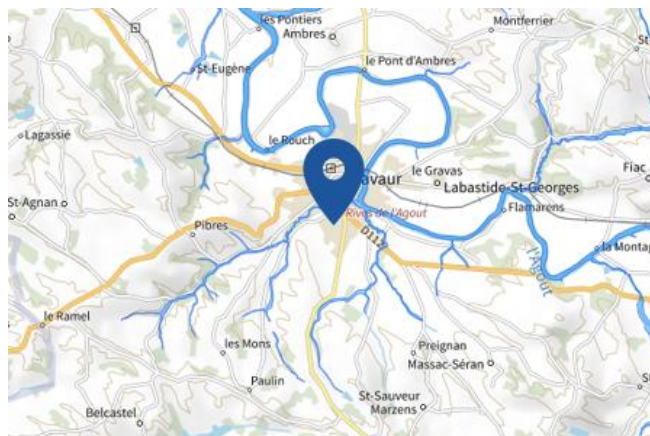
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Lavour

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Informations détaillées :



PPRN : PPRN-i - Agout aval Révision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-i - Agout aval Révision a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 15/10/2018

Date d'approbation : 28/02/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



AZI : Garonne Amont, Garonne aval, Girou et Hers mort

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Lavour



PAPI : PAPI - Agout

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0016.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM81

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2118484A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/05/2020	09/07/2021
INTE9900488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/11/1999	04/12/1999
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/09/1997	28/03/1998
INTE9700056A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/12/1996	23/02/1997
INTE9200474A	Glissement de Terrain	23/06/1992	17/10/1992
INTE9200474A	Glissement de Terrain	09/06/1992	17/10/1992
INTE9200474A	Glissement de Terrain	05/06/1992	17/10/1992
EOA8800079A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/04/1988	23/10/1988
EOA8800079A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/04/1988	23/10/1988
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Lavour

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE



PAPI : PAPI - Agout

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0016.

Il couvre les aléas et sous aléas :

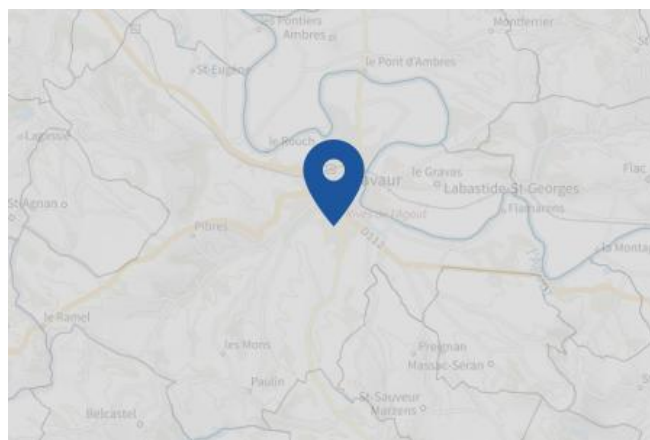
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Lavour

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Lavour

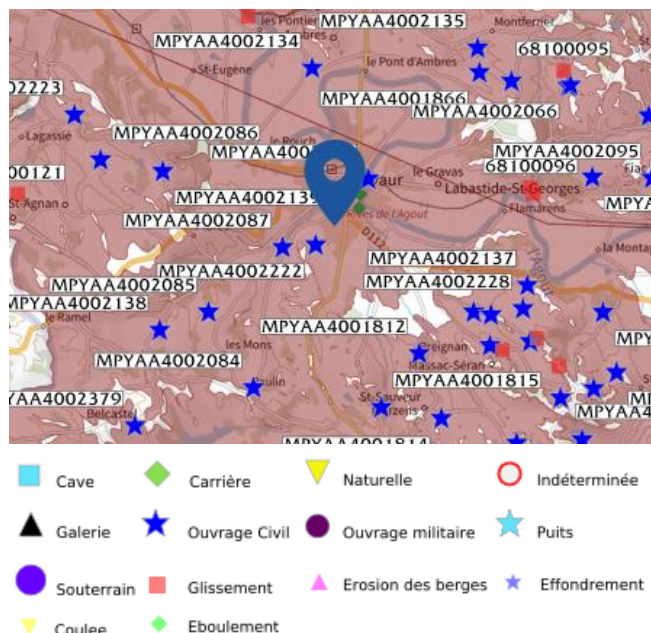
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

PPRN : PPR RGA départemental

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR RGA départemental a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 03/09/2003

Date d'approbation : 13/01/2009

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Mouvement de terrain](#)

[Tassements différentiels](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM81

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9200474A	Glissement de Terrain	23/06/1992	17/10/1992

Risque de mouvements de terrain sur Lavar

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9200474A	Glissement de Terrain	09/06/1992	17/10/1992
INTE9200474A	Glissement de Terrain	05/06/1992	17/10/1992

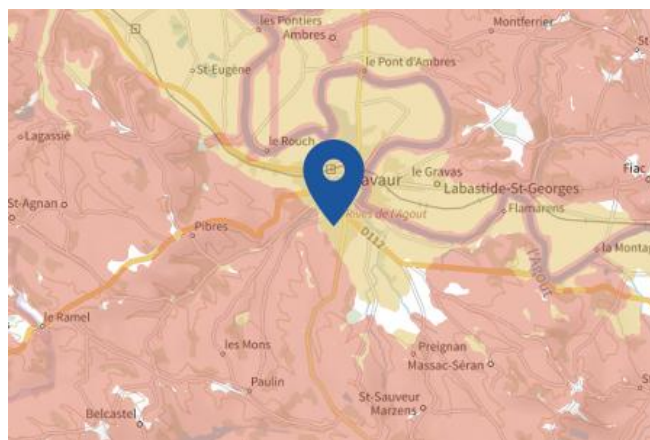
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Lavarur

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

9 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022	03/05/2023
INTE2114775A	Sécheresse	01/07/2020	06/06/2021
INTE1719708A	Sécheresse	01/01/2016	01/09/2017
INTE1228647A	Sécheresse	01/01/2011	17/07/2012
IOCE0808038A	Sécheresse	01/01/2005	04/04/2008
INTE0400656A	Sécheresse	01/07/2003	26/08/2004
INTE0300708A	Sécheresse	01/01/2002	20/12/2003
INTE0000771A	Sécheresse	01/03/1998	29/12/2000
INTE0000771A	Sécheresse	01/01/1990	29/12/2000

Risque radon sur Lavarur

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Lavalur

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

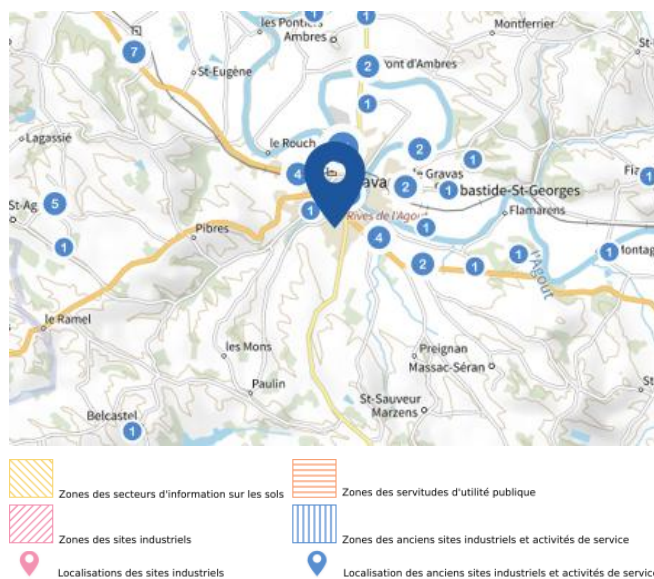
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Lavour

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Risque rupture de barrage sur Lavaur

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : DDRM81

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
68100122	Chute de blocs / Eboulement	
68100123	Chute de blocs / Eboulement	Quartier de La Garrigue. Lotissement Plaisance.

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

9 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
MPYAA4002083	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_DE_BORIO_DEL_BOSC
MPYAA4002084	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_PAULIN
MPYAA4002085	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_MIRABEL
MPYAA4002086	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_BORDE_BLANCHE
MPYAA4002087	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LE_COUTELAS
MPYAA4002138	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LA_FORET
MPYAA4002139	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LE_LAC
MPYAA4002222	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LE_PECH
MPYAA4002223	ouvrage civil	OGC_SOUTERRAIN_LE_SALTRE_1

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

120 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3957866		En arrêt	
SSP3957693		En arrêt	
SSP3957692		Indéterminé	
SSP3957691		En arrêt	
SSP3957690		Indéterminé	
SSP3957689		En arrêt	
SSP3957688		Indéterminé	
SSP3957687		Indéterminé	
SSP3957685		Indéterminé	
SSP3957576		Indéterminé	
SSP3957570		En arrêt	
SSP3957549		Indéterminé	
SSP3957516		Indéterminé	
SSP3957505		Indéterminé	
SSP3957503		En arrêt	
SSP3957459		Indéterminé	
SSP3957446		Indéterminé	
SSP3957445		Indéterminé	
SSP3957444		Indéterminé	
SSP3957309		Indéterminé	
SSP3957294		En arrêt	
SSP3957288	PISCINE	Indéterminé	
SSP3957275		En arrêt	
SSP3957272		Indéterminé	
SSP3957264		En arrêt	
SSP3957263		En arrêt	
SSP3957257		Indéterminé	
SSP3957235	STATIONMACHE	Indéterminé	
SSP3957226		Indéterminé	
SSP3957158		Indéterminé	
SSP3957136		Indéterminé	
SSP3957122		Indéterminé	
SSP3957121		Indéterminé	
SSP3957076		Indéterminé	
SSP3957072		Indéterminé	
SSP3957024		Indéterminé	
SSP3956848		En arrêt	
SSP3956847		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3956846		En arrêt	
SSP3956845		En arrêt	
SSP3956844		En arrêt	
SSP3956843		En arrêt	
SSP3956842		En arrêt	
SSP3956841		En arrêt	
SSP3956840		En arrêt	
SSP3956839		En arrêt	
SSP3956838		En arrêt	
SSP3956837		En arrêt	
SSP3956836		Indéterminé	
SSP3956835		En arrêt	
SSP3956834		En arrêt	
SSP3956833		En arrêt	
SSP3956832		En arrêt	
SSP3956831		En arrêt	
SSP3956830		En arrêt	
SSP3956829		En arrêt	
SSP3956828		En arrêt	
SSP3956827		En arrêt	
SSP3956826		En arrêt	
SSP3956825		En arrêt	
SSP3956824		En arrêt	
SSP3956823		En arrêt	
SSP3956822		En arrêt	
SSP3956515		En arrêt	
SSP3956514		Indéterminé	
SSP3956513		En arrêt	
SSP3956512		Indéterminé	
SSP3956511		En arrêt	
SSP3956510		En arrêt	
SSP3956509		Indéterminé	
SSP3956508		Indéterminé	
SSP3956507		Indéterminé	
SSP3955531		Indéterminé	
SSP3955530		Indéterminé	
SSP3955437		Indéterminé	
SSP3955436		En arrêt	
SSP3955435		En arrêt	
SSP3955434		En arrêt	
SSP3955433		En arrêt	
SSP3955432		En arrêt	
SSP3955431		Indéterminé	
SSP3955430		En arrêt	
SSP3955429		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3955428		En arrêt	
SSP3955427		En arrêt	
SSP3955426	Central Garage	En arrêt	
SSP3955425	Central Garage	En arrêt	
SSP3955424		En arrêt	
SSP3955423		En arrêt	
SSP3955422		Indéterminé	
SSP3955421		En arrêt	
SSP3955420		En arrêt	
SSP3955419		Indéterminé	
SSP3955418		En arrêt	
SSP3955417	GARAGE Parisien	En arrêt	
SSP3955416		Indéterminé	
SSP3955415		Indéterminé	
SSP3955414		En arrêt	
SSP3955413		En arrêt	
SSP3955412	Modern Cinéma	En arrêt	
SSP3955411		En arrêt	
SSP3955410		En arrêt	
SSP3955409		En arrêt	
SSP3955408		En arrêt	
SSP3955407		En arrêt	
SSP3955406		En arrêt	
SSP3955405		Indéterminé	
SSP3955404		En arrêt	
SSP3955403		En arrêt	
SSP3955211		Indéterminé	
SSP3955197		Indéterminé	
SSP3955196		Indéterminé	
SSP3955195		Indéterminé	
SSP3954551		En arrêt	
SSP3953748		Indéterminé	
SSP3953740		Indéterminé	
SSP3953687	STATION SERVICE SHELL	Indéterminé	
SSP3953601		En arrêt	
SSP3953524		En arrêt	
SSP3953523		En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

